



Conférence de presse du 22 mai 2015

Les retraités de Sochaux et leur mutuelle (MES)



Merci de votre présence à cette conférence de presse de la section retraités CGT de PSA Sochaux, qui est motivée par une réunion de la Commission de Gestion de la Mutuelle d'entreprise de Sochaux (la MES) qui se tiendra jeudi prochain, le 28 mai au Musée Peugeot avec à l'ordre du jour les comptes 2014 et l'augmentation des cotisations dans le cadre d'un programme pluriannuel d'augmentation.

Rappel

Jusqu'en 2012, la Mutuelle des salariés de Sochaux (MES) regroupait les salariés de Sochaux en activité et retraités et fonctionnait avec une participation de la direction Peugeot (prise en charge des locaux et du personnel) et du CE. Elle permettait la solidarité entre génération, comme à la sécurité sociale, puisque les salariés en activité et les retraités cotisaient et dépendaient de la même caisse.

Au 1^{er} juillet 2012, PSA a créé pour les actifs une mutuelle d'entreprise obligatoire « Vitali » et a cédé la MES à Malakoff-Médéric.

La Mutuelle d'entreprise de Sochaux s'est donc retrouvée comme « section » de Malakoff avec comme adhérents seulement des retraités et pas tous les retraités puisqu'il existait la possibilité de rejoindre le contrat retraités (maintien de garantie) de la Mutuelle des actifs « Vitali »

Le choix des retraités s'est fait en fonction de leurs possibilités financières

- ✓ Ceux qui avaient le moins de moyens sont restés à la MES de base.
- ✓ Ceux qui souhaitaient des remboursements un peu meilleurs ont choisi de rester à la MES mais avec une option MES+, qui a été créée à cette occasion.
- ✓ Ceux qui souhaitaient des remboursements convenables ont fait le choix de rejoindre le contrat maintien de garantie de Vitali.

On peut donc dire que les adhérents de la MES sont ceux des retraités de PSA Sochaux qui ont les plus petits revenus.

Au 1^{er} janvier 2015 la MES comptait

- à la MES de base 6603 adhérents (+ 1765 conjoints et 344 enfants = 8712 bénéficiaires)
- à la MES+ 7117 adhérents (+ 1862 conjoints et 63 enfants = 9 042 bénéficiaires)
- Soit au total 13 720 adhérents (17754 bénéficiaires).

Pour la MES, les cotisations actuelles s'étagent, pour l'adhérent lui-même entre 47 et 73 € suivant le niveau de classification en fin de carrière, auxquels il faut ajouter un forfait de 49 € pour le conjoint à charge (ne disposant pas de ressource et couvert par la sécu de l'adhérent) ou un forfait de 53 à 73 € pour le conjoint non à charge (bénéficiant de ressources).

Pour la MES+, les cotisations ne sont pas en fonction de la classification de fin de carrière, mais fonction de l'âge avec 3 tranches (- de 62 ans, de 62 à 75 ans, + de 75 ans). Elles s'étagent de 54 à 68 € pour un retraité seul, de 115 à 147 € pour un couple.

Le projet présenté

Malakoff-Médéric et le gestionnaire AON indiquent que les régimes MES et MES+ sont déficitaires

- Pour MES, le déficit 2014 se monterait à 850 000 € (soit 98 € par bénéficiaire)
- Pour MES+, le déficit 2014 se monterait à 1 900 000 € (soit 211 € par bénéficiaires)

Malakoff-Médéric et AON ont donc engagé un programme d'augmentation très forte de cotisation.

En janvier 2014 : + 5 % sur la MES
 +7 % sur la MES+

En juillet 2014 + 1,8 % sur la MES
 + 5,8 sur la MES +

En janvier 2015 + 4 % sur MES
 + 8 % sur MES +

Ils veulent faire adopter à la commission de gestion de jeudi la poursuite de ce programme

MES :

Pour 2015 : encore 1,9 % au 1^{er} juillet, qui s'ajoute au 4 % du 1^{er} janvier pour faire 6% au total,
Puis 6 % par an jusqu'en 2020, 5,5 % en 2021, et 3% par an à partir de 2022.

MES+ (qui porte bien son nom)

Pour 2015 : encore 2,8 % au 1^{er} juillet qui s'ajoutent au 8% du 1^{er} janvier pour faire 11 % au total
Puis 11 % par an jusqu'en 2020, 10,5 % en 2021, puis 3 % par an à partir de 2022.

A la MES :

- Une cotisation « isolé » passerait de 55 € en décembre 2014 passerait à 82 € d'ici janvier 2021. C'est une augmentation de 50 %
- Une cotisation « couple » de 100 € en décembre 2014 atteindrait 150 € en 2021.

A la MES +

- Une cotisation « isolé » de 68 € passerait à 140 €
- Une cotisation couple de 147 € passerait à 304 €

De telles augmentations sont insupportables.

Il faut ici rappeler que la plupart des retraités Peugeot, et notamment ceux qui sont restés à la MES ont de toutes petites retraites, souvent à peine ou moins de 1200 €. Ces retraités comptent déjà chaque sou pour finir le mois. Dans ces conditions, il est extrêmement difficile, quasi impossible, de mettre 140 € dans sa mutuelle.

Une augmentation de 50 % sur la MES et de plus de 100 % sur MES+ alors qu'en même temps les retraites ont droit à 0 % avec un gel qui dure déjà depuis 3 ans !

Ces augmentations de cotisations MES aurait 2 conséquences :

- 1) La première se serait bien sûr d'aggraver les conditions de vie de tous les retraités concernés
- 2) Une partie des retraités sera amenée à renoncer à avoir une Mutuelle, et en conséquence à renoncer à un certain nombre de soins.

La CGT demande donc à la Commission de gestion de refuser ce programme d'augmentation et demande à Malakoff-Médéric et Aon de revoir leur copie.

Les propositions CGT

Il faut ici souligner 4 choses :

- 1) La responsabilité de la Direction PSA qui, en vendant la MES à Malakoff-Médéric a supprimé toute participation financière alors qu'auparavant elle mettait à disposition de la MES locaux et personnel. Aujourd'hui ce sont les retraités qui paient la note avec les 12 % de frais de gestion prélevés par Malakoff et Aon. **Une situation incroyable où des retraités ayant passé 40 ans à l'usine n'ont plus les moyens de se soigner au moment où le PDG, qui a passé 5 ans dans l'entreprise reçoit, à lui seul 300 000 € de retraite chapeau !** Notons que dans la foulée de PSA, le CE de Sochaux a supprimé sa subvention à la Mutuelle, sous prétexte qu'il n'y avait plus que des retraités, et que les retraités ne votent pas pour le CE !

La CGT ne comprend pas que la Direction conserve des voix délibératives au sein de la Commission de gestion alors qu'elle ne participe pas au financement de la MES. Pour la CGT, les voix délibératives devraient être réservées aux représentants des adhérents-cotisants.

- 2) Avant le transfert à Malakoff-Médéric, la MES disposait de réserves importantes (plus de 32 millions €) qui étaient le fruit des cotisations accumulées de ses adhérents. Mais lors du transfert, Malakoff a prélevé sur ces réserves un « droit d'entrée » de 5,75 millions €. Ces 5,75 millions € d'une part manque aujourd'hui dans la caisse de la MES, mais aussi tous les intérêts financiers générés par ces 5,75 millions €

Le CGT demande donc la restitution du droit d'entrée de 5,75 millions prélevé en 2012 par Malakoff, et des intérêts afférents.

- 3) Il est normal que la MES soit en déficit et lors du transfert cela a été convenu comme tel. En effet, il n'est possible aujourd'hui de venir à la MES que si l'on a déjà été adhérent de la MES auparavant. Le nombre d'adhérents de la MES va donc décliner année après année (A titre d'exemple, en 2014 la MES a perdu 500 adhérents principalement par décès). Il est donc prévu une consommation progressive des réserves, de façon à ce que la réserve soit utilisée intégralement, avant la disparition de la MES, pour limiter les cotisations des adhérents.
- 4) En examinant les comptes, on constate que seuls 66% des intérêts financiers générés par les réserves sont portés au compte de la MES. (doc joint) Nous demandons des explications sur ce point. Et nous demandons que 100 % des intérêts reviennent à la MES.

Petit chiffrage

Les comptes font apparaître qu'en 2012 : 66 % des intérêts financiers d'une réserve de 26 638 413 € se montent à 593 370 €

100 % des intérêts financiers de ce que la MES a apporté à Malakoff de 26 638 413 + 5 750 000 ont produit 1 093 107 € (au lieu des 593 370 portés au compte) soit 500 000 € d'écart d'intérêt en 2012. Si on cumule les chiffres sur 3 ans, il manque dans les caisses de la MES les 5 750 000 du droit d'entrée et environ 1 500 000 € d'intérêts.

Les cotisations versées par les retraités à la MES (base) en 2014 s'élèvent à 5 370 792 €, l'augmentation de 6% en 2015 fait entrer dans les caisses 322 247 € supplémentaires

Les cotisations versées par les retraités à la MES+ en 2014 s'élèvent à 6 380 892, l'augmentation de 11% fait entrer dans les caisses 701 898 € supplémentaire.

Les 2 augmentations cumulées (au total un peu plus d'un million) sont à comparer aux 1,5 millions d'intérêts manquants.

Les propositions CGT de gel des augmentations tant qu'on a le gel des retraites, de restitution des 5,75 millions de droit d'entrée et d'attribution à la MES de 100% des intérêts générés par ses réserves sont de nature à préserver à la fois les intérêts des salariés et la pérennité de la MES.

Nos actions

Notre représentant Christian Oberon, qui n'a pas pu être là aujourd'hui, défendra ces revendications lors de la réunion de la commission de gestion jeudi 28 mai.

Notre collectif accueillera les membres de la commission de gestion devant le Musée Peugeot à partir de 9H15, avec un café, mais surtout avec cet argumentaire que nous leur remettrons.

Nous invitons les retraités qui veulent agir contre ces augmentations insupportables de cotisations à venir prendre ce café avec nous et à interpeller les membres de la commission de gestion, les représentants de la direction PSA, de Malakoff et de AON.

Sochaux, le 22 mai 2015